

<b>Désignation de la formation / Durée / Dates / lieux</b>	<b>Financements possibles</b>
<p><b>Démarche de bilan de compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée : 24h maximum sur 3 mois à raison d'un rendez-vous individuel par semaine</li> <li>• Sur ou hors temps de travail selon convention</li> </ul>	<p><b>Employeurs</b> <b>OPCO</b> <b>CPF</b></p>
<b>Objectifs de la formation</b>	
<p>Le centre de bilans répond à sa mission de conseils en proposant la démarche de bilan de compétences, outil de développement qui permet de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 • Faire le point sur le parcours du bénéficiaire pour clarifier sa demande</li> <li>2 • Évaluer son potentiel dans une perspective d'orientation, d'évolution et/ ou de mobilité professionnelle dans tous les secteurs</li> <li>3 • Vérifier la faisabilité du projet professionnel et/ou de formation</li> <li>4 • Mobiliser ses capacités d'action dans une dynamique de changement</li> </ol> <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les salariés, en les accompagnant dans leur projet (d'évolution) professionnel et/ou de formation quelque soit le secteur professionnel</li> <li>• Les institutions du secteur professionnel, en les accompagnant dans la gestion des compétences, la mobilité interne de leurs salariés</li> </ul>	
<b>Prérequis nécessaires pour participer à la formation</b>	
Aucun prérequis n'est nécessaire	
<b>Public concerné par la formation</b>	
<p>Ce dispositif s'adresse à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout professionnel de tout secteur, salarié ou non</li> </ul>	
<b>Modalités / délais d'accès ou d'inscription à la formation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information lors d'un entretien préalable gratuit, présentant la méthodologie appliquée ainsi que les financements possibles avec les modalités requises :</li> <li>- Dossier ANFH ou convention tripartite ou</li> <li>- Inscription via EDOF si financement CPF via le lien IRTS donné lors de l'entretien préalable</li> </ul>	

### **Programme détaillé de la formation**

La démarche comporte 3 phases :

- **Phase préliminaire** avec analyse de la demande et attentes du bénéficiaire avec définitions des axes de travail, contractualisation et mise en place des modalités
- **Phase d'investigation : /sur soi** avec analyse des acquis de l'expérience, du profil personnel (approche tempérament), des valeurs et motivations professionnelles / **sur l'environnement** avec recherche documentaire, entretiens conseils, confrontation pistes au regard du profil
- **Phase de conclusion** avec aide à la décision et élaboration des stratégies de mise en oeuvre du projet validé, co-rédaction d'une synthèse

### **Moyens pédagogiques et techniques**

Entretiens individuels avec la démarche ADVP : outils spécifiques selon les phases de la démarche, MBTI

### **Moyens d'encadrement**

Les bénéficiaires sont accompagnés par une équipe de conseillers bilans formés à cette démarche : psychologue du travail ou de l'insertion, psychologue clinicienne.

### **Modalités de suivi et d'évaluation de la formation**

- Attestation de présence signée et envoyée au financeur
- Une évaluation à l'issue de la démarche avec 1 questionnaire « à chaud » puis 1 questionnaire envoyé à 6 mois.

### **Validation de la formation**

- 

### **Débouchés à l'issue de la formation**

#### **Contact**

Responsable du centre de bilans de compétences Chantal MAGNET, psychologue clinicienne,

[Chantal.magnenet@irts-fc.fr](mailto:Chantal.magnenet@irts-fc.fr)

Secrétariat dédié

[fabrice.bouteiller@irts-fc.fr](mailto:fabrice.bouteiller@irts-fc.fr)

#### **« Informations utiles »**

Coût de la démarche: 1608 euros/24h

**Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap** – Référent Handicap : [chantal.magnenet@irts-fc.fr](mailto:chantal.magnenet@irts-fc.fr)